

DEPARTEMENT DE LA DROME

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 28 septembre 2021

Nombre de membres afférents : 18
En exercice : 18 Qui ont pris part à la délibération : 16
Date de la Convocation : 24/09/2021
Date d'affichage : 24/09/2021

L'an deux mil vingt et un et le 28 septembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué par le Maire s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de : Monsieur Yves COURBIS, Maire.

Présents : Jean- Michel GAMORE- Mylène DELORME - Christophe GRANGER- GAUTHIER Laurent- Joël MALIGNIER- Marylin MOUTET- Daniel PEYROL- Jean- Luc MONTAGNER- David MAGNET- Nathalie MARECHAL- Céline POIRRIER- Aurélie SYLVESTRE- Patrice TETARD- Laure DUCHAMP- Alexandra CHABANIS

Excusés : Véronique AUGIZEAU- Jean GRANGER

Daniel PEYROL a été nommé secrétaire de séance.

Délibération n°2021-066: Dénomination du parking situé en face du commerce de la coiffeuse

Le Conseil Municipal ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la dénomination des voies et la délibération afférente au 18 décembre 2012,

Considérant les travaux d'aménagement du centre bourg et notamment la création d'un espace de stationnement à proximité de la Route de Montélimar (RD 56), il importe de le dénommer pour les services de secours notamment.

Il est proposé de dénommer cette espace comme suit :

- Esplanade Raymond Martel

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

ADOPTÉ la dénomination susmentionnée pour le parking

CHARGE Monsieur le Maire de communiquer cette information notamment aux services de secours.

PROPOSE la mise en place d'une signalisation adaptée.

POUR : 16
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Yves COURBIS
Maire

